



AVIS

Avis sur le compte administratif pour 2020

AVRIL 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

L'exercice de l'examen annuel du Compte administratif constitue pour le CESER une étape importante, les différentes composantes de l'assemblée étant en effet très attachées aux réalités vécues sur les territoires. S'il est tout d'abord du devoir du CESER de rendre lisibles les résultats de l'activité de la Région tels que retracés avec une pédagogie grandissante, il a à cœur de fournir une analyse favorisant la mise en perspective des résultats, précieux indicateurs de la santé financière et des marges de manœuvre de la collectivité.

L'examen du compte administratif 2020, révèle, au-delà des composants classiques d'un budget et du déploiement des compétences de la Région (transports, économie, formation...) la volonté de tenir le cap et de faire face à la crise « financière » effet secondaire indésirable de la COVID-19. Le CESER souligne ici la réactivité de la Région qu'il souhaite le plus possible en cohérence avec les autres interventions publiques.

Au regard du Compte administratif 2020, la commission « Budget – Finances » retient, au-delà de la qualité de présentation du document, le maintien des fondamentaux financiers en termes d'épargne et d'endettement conjugué à un accord fort utile entre les Régions et l'Etat. De plus, le CESER confirme son attachement à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

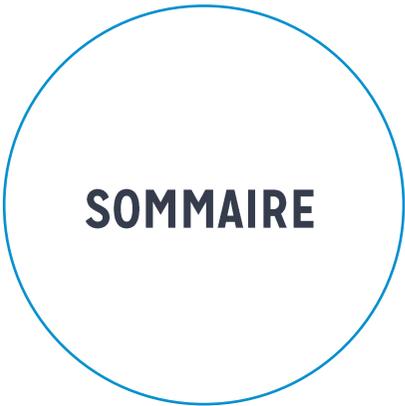
AVIS

2021-09



Président de la commission

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

Les marqueurs du budget réalisé en 2020	7
Le montant global du budget de la Région.....	7
Des changements de périmètre rendant malaisées les comparaisons d'un exercice sur l'autre.....	7
Un exercice 2020 fortement marqué par deux événements, l'un prévu et l'autre inattendu :	8
▶ La réforme de l'apprentissage	8
▶ La crise sanitaire	8
L'évolution des recettes encaissées de 2019 à 2020, hors fonds européens et hors emprunt	9
L'évolution des dépenses réalisées.....	9
▶ En fonctionnement	9
▶ En investissement hors emprunt.....	9
L'emprunt mobilisé : 240 M€.....	10
L'évolution du stock d'autorisations d'engagement et de programme...10	



SOMMAIRE

Les observations du CESER.....	12
Une présentation de qualité.	12
Des fondamentaux financiers préservés	12
...mais la crise sanitaire de 2020 aurait pu générer en 2021 une catastrophe évitée grâce à l'Etat.....	13
Le CESER se félicite de la qualité de gestion de la dette	13
Le CESER relève une gestion réactive de l'urgence sanitaire et du soutien à l'économie par la Région	14
... dans l'attente d'une relance.....	14
... mais appelle la Région à jouer davantage en équipe et à privilégier la cohérence entre les acteurs.	14
Des interrogations à lever sur le financement de la formation... ..	14
... qui incitent à engager sans délai une évaluation de cette politique..	14
... puis à multiplier les évaluations de politiques pour sélectionner les investissements d'avenir	15
Annexes.....	16
Remerciements	22
Déclaration des groupes.....	23
Résultats des votes.....	30
Contacts.....	37



Les marqueurs du budget réalisé en 2020

Le montant global du budget de la Région

Le budget régional réalisé total intègre depuis 2017 les fonds européens FEADER ne faisant que transiter par le budget de la Région mais gérés par elle et ainsi obligatoirement inscrits au titre d'une écriture comptable équilibrée en recettes et dépenses. Si on intègre le FEADER inscrit pour 413 M€ en 2020 dans le budget de la Région, ce dernier a été réalisé en mouvements réels à hauteur de 4139M€ en dépenses (contre 4110M€ en 2019) et 4116 M€ en recettes (contre 4069M€ en 2019) ; le solde de clôture reporté passant de 34M€ en 2019 à 11 M€ en 2020, en réduction d'une enveloppe de 23M€ assurant l'équilibre du budget réalisé dans le compte administratif

Des changements de périmètre rendant malaisées les comparaisons d'un exercice sur l'autre.

Outre l'intégration du FEADER, le budget de la Région connaît depuis 2017 pour l'essentiel une autre modification de périmètre, avec l'inscription progressive jusqu'en 2021 des transferts des départements à la Région de la compétence transports scolaires et interurbains par autocars. Le tableau 1 élaboré pour traduire l'évolution du budget de 2015 à 2020 fait donc apparaître des évolutions globales et des évolutions à périmètre constant et/ou hors FEADER.

Avec ou sans FEADER, le budget est réalisé à niveau quasi constant de 2019 à 2020 (évolution inférieure à 1%).

Un exercice 2020 fortement marqué par deux événements, l'un prévu et l'autre inattendu :

- La reprise par les branches professionnelles de la compétence régionale sur l'apprentissage, en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

- La crise sanitaire du COVID 19 survenue brutalement depuis mars 2020.

► La réforme de l'apprentissage

Elle s'est traduite dans le budget réalisé en 2020 :

- Par une réduction de dépense sur ce poste de 179 M€ dont -165 M€ en fonctionnement et -14 M€ en investissement. La Région n'accompagnant plus les CFA qu'au nom de l'aménagement du territoire et du développement économique à hauteur de 30 M€ financés par un fonds de soutien de l'Etat, réparti en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- Par une réduction de recette équivalente à celle de la dépense. A la réduction globale de 249M€ pour l'apprentissage (ressource régionale apprentissage-209M€ et TICPE apprentissage-39,7 M€), il convient en effet d'intégrer plusieurs enveloppes créditées à la Région :

o Des enveloppes libellées au titre d'une nouvelle compensation (14,4 M€) et d'une fraction de TICPE (21,7 M€) qui concernent de fait la compétence transférée en

matière de formation continue et non pas d'apprentissage.

o Un remboursement par les CFA, par suite de la recentralisation, de 15M€ d'avances (en recettes régionales d'investissement) qui leur avaient été consenties par la Région. L'équilibre recettes-dépenses de la recentralisation de l'apprentissage est donc globalement assuré pour la Région.

► La crise sanitaire.

Elle a eu un impact déjà constaté en partie par le CESER dans le budget supplémentaire de juillet 2020, puis complété au 2e semestre.

Cet impact demeure assez neutre sur les recettes.

Il aurait pu être très important en recettes de fonctionnement sans un apport de versements en 2020 d'enveloppes reportées de 2019 pour les encaissements de cartes grises et de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : alors que la crise aurait dû entraîner pour ces recettes une réduction respective de produit encaissé de 32 M€, par suite de la baisse du nombre d'immatriculations, et de 26M€, par suite de baisse du consommation de carburant (-15% au niveau national), des décalages d'encaissement ont neutralisé ces deux impacts.

Un impact plus significatif, par suite du recul du PIB de plus de 8%, est observé pour la fraction de TVA substituée à la DGF : **-37,1M€** ; la garantie de l'Etat du montant perçu en 2017 ayant néanmoins évité à la Région de perdre 3M€ supplémentaires.

La crise a par ailleurs occasionné en recettes d'investissement des fonds de concours très importants (**+46 M€**) des collectivités locales ou de la Banque des territoires pour participer à la mise en œuvre de dispositifs d'urgence de type « Fonds Région unie » notamment pour octroyer des avances

remboursables à des microentreprises et des associations.

L'impact de la crise sanitaire est très important sur les dépenses :

- Soit par des non dépenses en 2020 -157 M€

Ce sont 95 M€ de moins qui ont été versés en 2020 en dépenses de fonctionnement pour les transports par suite notamment de la contraction de 40% de la fréquentation TER, et par conséquent des services, entraînant des baisses de charges pour la Région. Ce sont aussi 61,7 M€ de travaux dans les lycées qui ont dû être décalés dans le calendrier ; ceci même si le budget d'investissement réalisé dans les lycées (275M€ en 2020) demeure à haut niveau.

- soit par des « surdépenses »

Elles concernent principalement deux politiques :

- La santé, bénéficiant de plus de 100 M€ de crédits de fonctionnement pour répondre à l'urgence contre la pandémie (équipements de protection, dépistage,...)

- L'action économique +122M€ en section d'investissement à travers 104 M€ de mesures d'urgence pour les entreprises, ou à travers un fonds régional d'urgence pour le tourisme.

D'autres chapitres sont impactés tels que les formations sanitaires et sociales, les formations continues, les transports (cf plan de soutien de 16 M€ aux transporteurs scolaires et interurbains), l'aménagement du territoire (bonus relance), la montagne, la culture, ...et de nombreux reports d'actions et événements...

L'évolution des recettes encaissées de 2019 à 2020, hors fonds européens et hors emprunt

Hormis les recettes liées à la réduction du financement de l'apprentissage, d'un volume assez comparable avec celui de la réduction de la dépense,

et hormis l'impact quasi neutre de la crise sanitaire évoqué précédemment sur les recettes,

on constate une progression globale, combinant les évolutions suivantes.

A la hausse +103 M€

-la dynamique forte de la CVAE perçue en 2020 sur la base d'un exercice 2019 (N-1) en haute conjoncture pour la valeur ajoutée des entreprises **+58,3 M€**

-La participation de l'Etat aux travaux sur la RN88 (maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région) **23 M€**

-les attributions de compensation des départements au titre du transfert de compétence transports scolaires et interurbains **+ 12 M€**. A été intégrée la gestion de la compétence pour de nouveaux départements.

-les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) **+4 M€** dont 2M€ pour le matériel roulant ferroviaire et 2M€ de rattrapage pour les télécoms

-le Fonds de compensation de la TVA **+ 3,5 M€** Ceci traduit la progression des investissements de la

Région de 2018 à 2019

- les frais de gestion et la TICPE formation professionnelle **+2,3 M€**

A la baisse -36,6 M€

- la récupération de TVA sur loyers de crédit bail **-15M€**

- le fonds régional de rémunération des personnels d'internat **-8M€**

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et les compensations fiscales toujours considérées par l'Etat comme variables d'ajustement de l'enveloppe dite normée qu'il accorde en dotations aux collectivités **-9M€**

- La TICPE modulation Grenelle, en baisse réelle de 14,1-18,7 = **-4,6 M€** ; un trop perçu de 18,7 M€ ayant été constaté par erreur incombant à l'Etat et mais donnant lieu pour la Région à une inscription en dépense de fonctionnement (compte 941)

L'évolution des dépenses réalisées.

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 4139 M€, en progression de 0,7%.

Elles comprennent :

- 2300 M€ de dépenses de fonctionnement, en réduction de 6%

- 1663 M€ de dépenses d'investissement hors dette, en hausse de 12%

- 176 M€ de capital de la dette

► En fonctionnement

Les crédits de paiement mandatés en 2020 sont en réduction de 144 M€, passant de 2444 M€ à 2300

M€ soit -6%. Cette enveloppe concerne essentiellement des politiques d'intervention ; les frais financiers étant limités à 54 M€ en 2020.

Si on ne considère que les politiques d'intervention et les services généraux, en fonctionnement, le document comptable du compte administratif fait apparaître une enveloppe réalisée de 2213 M€, à comparer aux 2322 M€ de crédits ouverts au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, soit un taux de consommation des crédits de 95,5%.

Cette évolution combine pour l'essentiel :

A la baisse

- La disparition de la compétence apprentissage -165 M€

- Les non dépenses sur l'exploitation des TER du fait des interruptions de service lors du premier confinement et du fait d'une fréquentation ralentie ensuite -95 M€ (ceci malgré l'ouverture du service Léman express)

A la hausse

- L'urgence sanitaire + 101,5 M€

Hors effets de périmètre liés à l'évolution des compétences, dont la perte de compétence apprentissage, on constate un budget parfaitement stable à près de 1,8 milliard d'euros

► En investissement hors emprunt

Le budget d'investissement hors dette est réalisé à hauteur de 1663 M€ globalement, et 1250 M€ hors FEADER.

Hors FEADER, il s'accroît de 164M€ soit + 12 % par rapport à 2019 et + 75% par rapport à 2015.

De 2019 à 2020, les principales évolutions concernent notamment :

A la baisse

- Les décalages de chantiers dans les lycées -62 M€
- Les CFA en raison de la perte de compétence-14M€
- Les investissements numériques -20 M€ malgré les travaux du campus de Charbonnières. Les chantiers de déploiement de fibre optique des réseaux d'initiative publique de l'Isère et de Drôme Ardèche sont particulièrement en souffrance.

A la hausse

- L'action économique +122 M€ à travers surtout le développement économique au profit duquel l'effort est plus que doublé, passant de 75 à 161 M€, et à travers le tourisme et la montagne, passant de 23 M€ en 2019 à 55 M€ en 2020.

- - Le ferroviaire +58 M€ pour les matériels roulants et les infrastructures
- L'aménagement du territoire (hors numérique) + 38 M€
- Les opérations routières + 36 M€
- La culture +14 M€
- Le sport + 5 M€

mobiliser l'emprunt à un niveau élevé de 240 M€ proche de celui mobilisé au début de la mandature en 2016 (286 M€) ; ceci après trois exercices 2017,2018 et 2019 de souscription assez limitée.

L'évolution du stock d'autorisations d'engagement et de programme

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du stock au 31 décembre d'engagements pluriannuels en fonctionnement (autorisations d'engagement) et en investissement (autorisations de programme). Les ratios de couverture montrent le rapport de ce stock au montant global des dépenses mandatées durant l'exercice En autorisations d'engagement, il s'accroît depuis 2017, passant de 10 à 18 mois. En autorisations de programme, il est ramené à 4,6 ans en 2020 après une progression jusqu'à 4,9 ans en 2019.

Stock au 31 décembre en M€	2016	2017	2018	2019	2020
AE	953	1128	1182	1376	1568
Ratio de couverture		10 mois	11 mois	13 mois	18 mois
AP	3394	3865	4586	5185	4992
Ratio de couverture		4,8 ans	4,8 ans	4,9 ans	4,6 ans
Total	4347	4993	5768	6561	6560

L'emprunt mobilisé : 240 M€

L'augmentation de 12% de l'enveloppe de dépenses d'investissement en faveur des politiques d'intervention entraîne une tension sur les recettes qui conduit à

Evolution du stock d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement





Les observations du CESER

Une présentation de qualité

Comme en 2019, le document soumis au CESER répond globalement à ses attentes en matière de lisibilité et de précision. Tableaux et graphiques rétrospectifs ; évolution du stock d'autorisations de programme ; explicitation des évolutions de dépenses et de recettes ; commentaire approfondi sur la gestion de la dette. Tous ces éléments traduisent un souci de pédagogie que le CESER souhaite retrouver dans l'ensemble des documents budgétaires : ceci est indispensable vis-à-vis du citoyen-contribuable qui doit comprendre l'emploi de l'impôt payé.

Le CESER apprécie par ailleurs la qualité de l'échange en commission avec les Services de la Région.

Il a cependant été indispensable d'analyser précisément le document comptable pour comprendre les évolutions à l'aide de tableaux de bord actualisés.

Des fondamentaux financiers préservés ...

Depuis 2018, le taux d'épargne brute a retrouvé la valeur de 2010 (24%), après être tombé à 16% en 2015. Il a pu être maintenu à 24% en 2020 malgré la crise, avec un montant d'épargne brute de 763 M€.

Par contre, on observe un retour du stock de dette consolidée globalement au volume important de 2015, à savoir 2750 M€, après une période de désendettement. Ceci traduit le fait qu'hors FEADER, le niveau d'investissement a été porté en 2020 au niveau record de 1250 M€

Ceci aurait pu être préoccupant sans un niveau élevé d'épargne brute. Mais grâce à ce dernier, le ratio de désendettement qui calcule le nombre d'années théoriques nécessaires pour se désendetter reste depuis 2018 à 3,6 ans, contre 6,6 ans en 2015. D'autres Régions présentent un ratio de désendettement plus dégradé, de l'ordre de 9 ans. Mais la Cour des Comptes a toutefois souligné en 2019 que la Région Auvergne Rhône Alpes n'est pas la seule à être performante. Ainsi en était-il de la Bretagne avec une épargne nette record.

...mais la crise sanitaire de 2020 aurait pu générer en 2021 une catastrophe évitée grâce à l'Etat

Si ce palmarès est partagé par plusieurs Régions, il n'en demeure pas moins que la chute du PIB consécutive à la crise sanitaire a fait peser sur les finances régionales pour 2021 un risque de « trou noir » pour la recette de CVAE, évité par une intervention de l'Etat de manière inespérée.

Dans son rapport du 8 juillet sur le budget supplémentaire 2020, l'Exécutif régional craignait pour sa recette de CVAE qui atteint 1,2 milliard d'euros « une perte de 240 à 480 M€ soit une amputation de 30% à 60% de sa capacité d'autofinancement actuelle ».

Or il faut rappeler que quelques semaines plus tard, le 30 juillet, l'Etat signait avec les Régions un accord remplaçant la CVAE des Régions par une fraction de TVA garantie pour 2021 au niveau de la CVAE perçue en 2020 c'est-à-

dire celle calculée sur la base très favorable de 2019 (1200 M€ pour Auvergne Rhône Alpes).

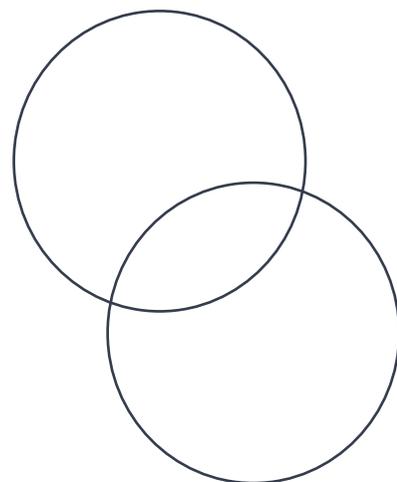
Toutes les incertitudes ne sont cependant pas levées :

- pour l'avenir de cette fraction de TVA en 2022
- pour les recettes de cartes grises et de TICPE en 2021. Si des régularisations et décalages de versements ont permis de neutraliser une chute de ces recettes en 2020, il conviendra de demeurer attentif à l'évolution des commercialisations de véhicules et de carburant lors d'un exercice 2021 encore chahuté par la pandémie.

Le CESER se félicite de la qualité de gestion de la dette

Il relève avec intérêt :

- La capacité de la Région à émettre en 2020 70 M€ d'emprunt à taux nul ou négatif (sur 240 M€ d'emprunts sous-crits), générant 8M€ d'économie de frais financiers, dans un contexte général d'injection de liquidités par la banque centrale européenne de manière encore plus importante depuis le choc sanitaire ;
- Des économies cumulées de frais financiers de 98 M€ de 2015 à 2020
- Un mixage des types d'emprunt pour dégager un lissage du profil d'amortissement de la dette, évitant ainsi les pics de remboursement
- Une ventilation équilibrée de la dette à raison de 43% obligataire et 57 % bancaire
- un équilibre de l'encours entre prêteurs



Le CESER relève une gestion réactive de l'urgence sanitaire et du soutien à l'économie par la Région ...

Le CESER prend acte que la Région comme nombre d'autres collectivités locales a montré une grande réactivité pour compléter l'action de l'Etat dans la gestion de la crise sanitaire. Son apport budgétaire très important en matière de santé et d'action économique a permis une intervention utile pour protéger les populations et pour soutenir les entreprises, en anticipant, en s'adaptant aux incertitudes liées à la propagation du virus, grâce à la création de dispositifs d'urgence. L'intervention économique de la Région (aides, prêts, avances remboursables) a permis de mobiliser d'autres concours très importants de la part des établissements bancaires, de la BPI, de la Banque des Territoires, et d'autres collectivités...

Il serait nécessaire de disposer d'un bilan précis des diverses mesures de soutien de la Région et des autres acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Une telle demande vaut également pour le secteur associatif destinataire lui-même d'une partie de ces soutiens.

Par ailleurs, le CESER observe cependant, en le regrettant, que le plan de soutien accordé aux autocaristes ne l'ait pas été à l'égard de la SNCF.

... dans l'attente d'une relance...

Il est beaucoup question de plans de relance des différents niveaux d'intervention, dont celui annoncé par la Région en juillet 2020 à hauteur d'un milliard d'euros. Or la relance n'a de sens que si elle s'adresse aux entreprises directement impactées par la crise. Elle ne peut donc pas être réellement mise en œuvre et mandatée tant que perdure la perfusion d'argent public engagée depuis mars 2020. Après le soutien en vigueur actuellement, doit venir une ambition de relance qui nécessitera des choix en fonction des priorités retenues (tant sur le plan social que sur le plan économique) pour faire face aux défis de l'avenir et des effets de levier attendus de cette dépense. Cette relance devra compléter l'anticipation des mutations parfois engagée à travers les transitions écologique ou numérique (ex réhabilitation énergétique des bâtiments, infrastructures ferroviaires, déploiement du très haut débit...).

... mais appelle la Région à jouer davantage en équipe et à privilégier la cohérence entre les acteurs.

Le CESER note le volume important des concours apportés à la Région par les autres collectivités.

Il appelle cependant de ses vœux la plus grande coordination des interventions pour :

-dégager la meilleure efficacité de l'argent public, d'où qu'il provienne

- clarifier qui fait quoi, en mobilisant la conférence territoriale de l'action publique, jamais activée

- supprimer tout risque de doublons

- renoncer à toute surenchère de communication au profit d'un esprit d'équipe et de réseau pour faire effet levier.

Des interrogations à lever sur le financement de la formation...

Le CESER prend acte que la recentralisation du financement de l'apprentissage, si elle soulève des inquiétudes relatives à l'équité des territoires, ne pénalise pas la Région en matière d'équilibre recettes/dépenses.

Par contre, le CESER ne dispose toujours d'aucun élément d'appréciation sur la réduction massive de l'effort de la Région en faveur des formations continues, effort passé de 272 M€ en 2015 à 120 M€ en 2018, et 100 M€ en 2020. Cette réduction représente la moitié du plan de 300M€ d'économies réalisées par la Région durant cette période en dépenses de fonctionnement. Le CESER renouvelle qu'il s'agit bien là d'investissements d'avenir.

... qui incitent à engager sans délai une évaluation de cette politique..

Le CESER rappelle qu'en novembre 2020, il a recommandé une évaluation urgente de cette politique en suggérant des questions évaluatives portant

sur ses bénéficiaires, ses organismes de formation et son pilotage. Il aimerait aussi apprécier l'évolution de l'effort budgétaire propre de la Région dans ce domaine : deux recettes libellées « apprentissage » paraissent apportées en 2020 par l'Etat à hauteur de 36 M€ au titre de compensations pour transfert de compétence en matière de formation continue, soit le tiers de l'enveloppe mandatée en 2020 par la Région pour cette politique.

... puis à multiplier les évaluations de politiques pour sélectionner les investissements d'avenir

Dans son avis sur le compte administratif 2019, le CESER soulignait combien on doit réserver toute appréciation sur des interventions sans évaluation de leur effet levier -à ne pas confondre avec le pilotage- et sans dépasser la seule logique comptable.

Le CESER réitère, dans le respect de la LOLF de 2001, son appel à toutes les collectivités

publiques et aux agences de notation à dépasser une telle logique comptable qui ne permet guère en réalité d'éclairer les choix. Ceci même si on peut apprécier la notation de la Région avec une qualité de crédit intrinsèque qui lui permet un accès optimal au marché obligataire et des économies intéressantes de frais financiers.

Le CESER renouvelle sa demande d'une évaluation des interventions en faveur du monde associatif.

Pour le CESER, la recherche de l'efficience de l'action de la Région, l'un des cinq critères d'une évaluation, doit s'orienter vers les « investissements d'avenir » qui peuvent comporter des dépenses inscrites en section de fonctionnement telles que la formation ou la santé, portée à plus de 100M€ en 2020, mais en aucun cas des dépenses d'investissement de pure opportunité.

Annexe 1

Tableau I : Evolution du budget de 2015 à 2020

En M€	Réalisé CA 2015 Agrégé deux Régions	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Evolutions CA 2019/CA 2020
Recettes							
Fonctionnement	2 539 *	2 504	3 039,0	3 133,0	3 205	3 063	-141 -4,4%
Investissement hors emprunt	238 *	266	261,0	283,0	288 hors FEADER (1)	400	+111,7 +39%
Emprunts mobilisés	210	286	0	170,0	175	240	+65 +37%
Total recettes	2 986	3 057	3 300,0	3 586,0	3 668 hors FEADER (1)	3 703 Hors FEADER(1)	+35 +1%
Dépenses							
Fonctionnement (fonctionnement périmètre constant)	2 121	1 990 (1971)	2 376,0 (1860)	2 417,0 (1 805,0)	2 445 (1 804)	2 300 (1792)	-145 (-8)
Investissement hors dette	716	868	1 274,0**	1 266,0	1 487 (y compris FEADER) (1)	1 663 (y compris FEADER)(1)	+176 +11,8%
(investissement hors FEADER)		(835)	(808)	(951,0)	(1 086) hors FEADER (1) et hors dette	(1250) hors FEADER(1) Et hors dette	(+164) +15,1%
Remboursement capital dette	150	159	161,0	174,0	178	176	-2
Total dépenses	2 987	3 017	3 811,0**	3 857,0	4 110 (3 709) hors FEADER (1)	4 139 (3726) Hors FEADER(1)	+29 +0,7%
(total dépenses hors FEADER)			(3 346,0)	(3 542,0)			(+17) +0,4%
Solde de clôture reporté	37,8	76,9	31,0	75,0	34	11	

* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement
 ** * en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisé à 465M€ - inscription même si ces fonds ne sont que transférés par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020

Elaboration CESER

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2020

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total						
940 Impositions directes (péréquation CVAE)	-	13,00	13,00	7,0	7,1	7,7	9,3	7,7	-1,6
943 Opérations financières	19,40	62,00	81,40	69,3	64,2	59,0	56,2	54,1	-2
944 Fonctionnement groupes d'élus	0,35	1,80	2,15	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	
930 Services généraux	30,50	131,60	162,10	149,1	146,5	148,4	155,5	154,5	-1
931 Formation professionnelle et apprentissage	111,20	465,60	576,80	532,1	470,2	427,0	420,7	255,6	-165,1
932 Enseignement	85,30	365,60	450,90	449	444,3	447,0	439	426,6	-12,4
933 Culture sport et loisirs	10,00	49,50	59,50	55,6	54,6	56,8	57,8	57,4	-0,4
934 Santé et action sociale	8,70	4,60	13,20	11,7	3,0	2,5	3,2	104,7	+101,5
935 Aménagement des territoires	12,70	27,60	40,30	29,6	17,9	13,7	13,0	10,2	-2,8
936 Gestion des fonds européens	0,09	0,60	0,70	12,6	9,3	15,3	25,7	41,6	+15,9
937 Environnement	4,40	17,90	22,30	20,9	21,7	22,3	22,2	21,4	-0,8
938 Transports	107,30	476,60	583,90	554,7	1 050,9	1 130,0	1 157,6	1 062,5	-95,1
939 Action économique	20,40	93,50	113,90	96,7	84,2	85,8	83,0	83,4	+0,4
941 Trop perçu TICPE Grenelle								18,7	+18,7
Total CF	410,50	1 710,00	2 121,00	1 990,0	2 376,0	2 417,0	2 444,1	2 300,1	-144,1
Total CF hors fonds européens et effets de périmètre			2 107,0	1 971,0	1 860,0	1 805,0	1 804,0	1 792	-8

Elaboration CSESER

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2020

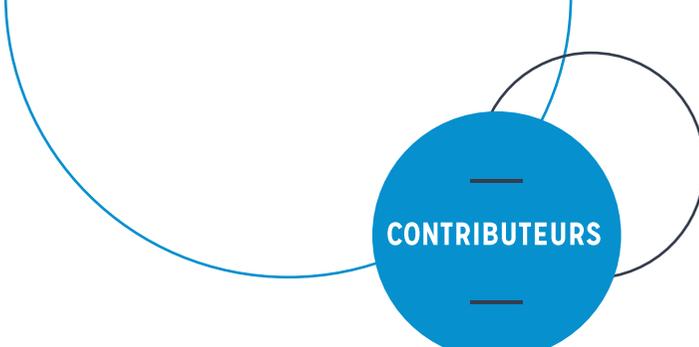
Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
	Auvergne	Rhône- Alpes	Total						
900 Services généraux	15,10	13,80	28,90	27,80	9,00	9,8	17,7	13,1	-4,6
901 Formation professionnelle et apprentissage	6,30	12,30	18,60	15,20	23,70	18,2	35,6	21,5	-14,1
902 Enseignement	50,80	211,60	262,40	261,60	254,00	334,14	356,7	295	-61,7
903 Culture sport et loisirs	3,20	19,30	22,50	17,00	18,00	24,1	42,0	60,8	+18,8
904 Santé et action sociale	0,01	1,60	1,60	1,60	3,60	6,34	8,3	11,7	+3,4
905 Aménagement des territoires	35,60	68,30	109,90	108,50	85,50	123,7	148,3	165,1	+16,8
906 Gestion des fonds européens	-	5,10	5,10	52,20	485,80	344,7	444,0	479,2	+35,2
907 Environnement	2,50	16,10	18,60	11,00	13,50	19,6	21,3	24	+2,7
908 Transports	25,60	109,60	135,20	268,10	181,70	198,1	208,6	266,6	+58
909 Action économique	31,50	87,00	118,50	104,40	199,30	186,9	203,8	325,7	+121,9
Total CP	170,80	544,80	716,00	867,60	1273,50	1265,8	1 486,6	1662,7	+176,1
Total CP hors FEADER			716,00	835,00	808,00	951,1	1 086,6	1250	+161

Élaboration CESER

Tableau 4 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement et en crédits de paiement d'investissement de 2015 à 2020 - Politiques d'intervention

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	Evolution 2016/2015	2017	Evolution 2017/2016	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total								
Services généraux	45,60	145,4	191,0	176,9	-14,1	155,5	-21,5	158,2	191,1	167,6	-23,5
Formation professionnelle et apprentissage	117,5	477,9	595,4	547,3	-48,1	493,9	-56,8	445,2	456,3	277,1	-179,2
Enseignement	136,1	577,2	713,3	710,6	-2,7	698,3	-12,3	781,1	796,0	721,6	-74,4
Culture sport et loisirs	13,2	511,8	525,0	72,6	-9,4	72,6	-	80,9	99,8	118,2	+18,4
Santé et action sociale	8,71	6,2	14,9	13,3	-1,5	6,6	-6,7	8,84	11,5	116,4	+104,9
Aménagement des territoires	48,3	95,9	144,2	138,1	-6,1	103,4	-34,7	137,4	161,3	175,3	+14
Gestion des fonds européens	0,09	5,7	5,79	64,8	+58,1	495,1	+429,7	360,0	469,7	520,8	+51,1
Environnement	6,90	34,0	40,9	31,9	-9,0	35,2	+3,3	41,9	43,5	45,4	+1,9
Transports	132,9	586,2	719,1	822,8	+103,8	1232,6	+409,6	1328,1	1 366,2	1329,1	-37,1
Action économique	51,9	180,5	232,4	201,1	-31,3	283,5	+82,4	272,7	286,8	409,1	+122,3
Total CF + CP	581,3	2 254,8	2836,1	2857,6	+20,8	3649,5	+791,9	3682,8	3 930,7	3880,6	-50,1

Elaboration CESER



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

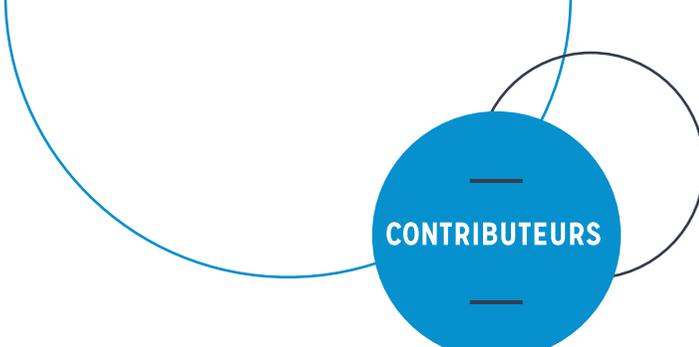
Collège 2*

- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège 3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

Collège

2*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

Collège

3*

- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC Que choisir)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- SAGOT Fabrice (FCPE-PEEP)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place financière et tertiaire)
- VERDIER Jean-Louis (Pers. Qualifiée Environnement)
- VIGNAT Josette (CRT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

BAILBE Philippe, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

PERNAUDET Sébastien, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BONNEVILLE Agnès, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du collège 1

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames messieurs

Pas d'observations particulières sur la forme, la présentation et les éléments fournis qui font apparaître un exercice équilibré et stable avec 4116 M€ de recettes pour 4139 M€ de dépenses.

Deux éléments majeurs :

La réforme de l'apprentissage, avec peu d'incidences financières sur les recettes de fonctionnement, de par une réduction de recettes équivalentes à celle des dépenses et un accompagnement au nom de l'aménagement du territoire et du développement économique de 30 M€ financés par l'Etat.

La crise sanitaire, avec un impact constaté en 2020 faisant apparaître toujours pour les recettes de fonctionnement une légère baisse due à une perte de ressources de 95 M€ essentiellement fiscales (TVA -37M€, cartes grises -32 M€ et TICPE -26M€).

Mais inversement, d'autres ressources viennent rééquilibrer ces incidences avec la dynamique CVAE collectée en 2019 et versée en 2020 soit une hausse de 58 M€, une augmentation des fonds Européens en fin de programmation de 27 M€.

Hormis cet impact quasi neutre, on constate sur la globalité des recettes une progression de 103 M€ combinant plusieurs évolutions évoquées dans le projet d'avis.

Les dépenses font apparaître une progression de 0,7% avec :

2300 M€ de dépenses de fonctionnement

1663 M€ de dépenses d'investissement

176 M€ de capital de la dette

L'urgence sanitaire a nécessité une hausse de 101,5 M€, l'action économique une hausse de 122 M€, d'autres sur dépenses et non dépenses évoquées dans l'avis permettent une explicitation de ces évolutions.

Malgré cette crise sanitaire, l'épargne brute a pu être maintenue en 2020 avec un montant de 763 M€. Le ratio de désendettement est satisfaisant.

Il faut souligner l'intervention de l'Etat pour la compensation financière remplaçant la CVAE par une fraction de TVA calculée sur la base favorable de 2019.

Le collège 1 partage l'avis de la commission considérant que la Région comme d'autres collectivités locales a fait preuve d'une grande réactivité pour compléter l'action de l'Etat en matière de

santé et d'action économique.

Cependant en matière de santé, les différents dispositifs d'urgence mis en place ont manqué de coordination initiale avec les différents acteurs.

En matière économique, la mobilisation et la coordination des acteurs est tout à fait positive.

Indépendamment des fonds levés pour aider les entreprises un état financier des fonds réellement utilisés avec un éclairage sur la typologie de ces entreprises serait nécessaire.

Le financement de la formation continue pose question :

La réduction du budget depuis 2015 est considérable, de 272 M€ en 2015 elle passe à 100 M€ en 2020, certes la crise sanitaire n'a guère fait progresser le volume, mais force est de constater qu'aucun effort n'est réalisé dans ce domaine considérant que la formation professionnelle est considérée comme un investissement par les entreprises...

De la même manière, aucun élément d'appréciation, de mesure d'efficience de retour à l'emploi ou d'évaluation ne nous est transmis, les réponses aux questions restent vagues, on constate simplement une économie réalisée représentant la moitié du plan d'économies réalisées par la Région, où est l'investissement ?

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Ce dernier compte administratif avant les élections a des allures de bilan de mandature, dont la présentation reste dans la tradition bien établie aujourd'hui de l'auto-promotion du Président de région. Nous n'avons certes plus droit aux artifices comptables qui ont gonflé les investissements ces dernières années (on pense au traitement comptable des pénalités SNCF ou au refinancement de crédit-bail), mais la sur-communication sur la baisse des dépenses de fonctionnement continue d'occuper le terrain sans se préoccuper des conséquences sur les plus défavorisés des auvergnats et rhônalpins (on le mesure bien avec l'effondrement de la formation).

Un bilan, certes, percuté par la crise et des décisions budgétaires imprévues, mais qui appelle pour la CFDT quatre remarques auxquelles nous nous limiterons.

En 1er lieu, une économie générale du CA 2020 qui fait ressortir toujours les mêmes regrets

Pas de présentation analytique des comptes qui donnerait une vision panoramique de l'effort budgétaire régional en complément du minimum légal imposé aux régions par le plan comptable M71 ;

Une baisse des dépenses de fonctionnement qui n'aurait du sens que si la frontière avec l'investissement était clairement établie (lorsqu'on sait que la région souhaitait inscrire en investissements les achats de masques, on comprend la subjectivité de cette frontière) ;

Une présentation qui aura été lourdement publicitaire toute la durée de ce mandat, ceci malgré l'avertissement dès 2019 de la chambre régionale des comptes qui relevait fort à propos que, si les dépenses de fonctionnement avaient diminué de 2015 à 2018, certaines avaient au contraire augmenté avec une palme d'or décernée au chapitre des frais de publicité : + 23 % ;

Des récurrences qui se répètent spasmodiquement chaque année depuis 5 ans à l'image de l'alignement tarifaire en 2016 des cartes grises à 43 € au lieu de 45...

Mais cessons de répéter nos dires des années passées et constatons que ce budget, hors fonds européens, progresse d'à peine 0,4 % en 2020 (à 3,726 Mds). Mais alors qu'en est-il de l'annonce en juillet dernier du milliard que la région mettait, bruyamment, dans la relance grâce à sa chasse aux gaspillages ? On nous répond en audition qu'il n'avait jamais été dit que ce milliard était en plus du budget normal... et qu'il fallait tenir compte des financements extérieurs de la BPI ou d'autres collectivités. Ainsi, nous aurions mal compris.

En réalité, la relance est d'abord un soutien en trésorerie des entreprises — au passage sans conditionnalité sociale ou environnementale — qu'on trouvera stationné dans le stock d'autorisations de programme. La médiatisation sur la relance se résume dans ce compte administratif à du soutien à diverses activités dont certaines ont été impactées par la crise.

Et comptablement, l'équilibre budgétaire repose en 1er lieu sur l'effort de l'Etat à hauteur de 82 M€ de participation et de CVAE, et en 2nd lieu sur une relance de l'emprunt en augmentation de 37% (pour atteindre 65 M€ sur l'exercice).

Ensuite, une évolution des dépenses toujours aussi peu sensible aux urgences sociales et écologiques

La posture idéologique de la compression des dépenses de fonctionnement s'est évaporée sur le mur de la crise sanitaire : masques, blouses, gants, gel, surchaussures, charlottes, etc. Dépenses de fonctionnement ? d'investissement ? Quelle importance ! Nous ne regrettons pas d'avoir répété pendant 5 ans que le plus pertinent serait de parler de dépenses d'intervention, mélangeant si nécessaire investissement et fonctionnement. Mais nous prêchions dans le désert...

Nous ne sommes pas dupes : l'imputation des aides et prêts de la région en investissement permettra au Président du Conseil régional de continuer à communiquer sur la hausse des investissements, quand bien même ces investissements ne sont-ils que des promesses futures... On le voit sur la formation : le document régional met en avant 21 M€ alors qu'au chapitre 901 du grand-livre on ne trouve que 523 000 € d'investissements réalisés pour la formation...

Il y aurait tant à dire à son sujet : elle qui représentait plus de 26 % des dépenses de fonctionnement en 2016 atteint péniblement les 11 % sur ce CA. Et encore ce résultat est-il obtenu en lui imputant des aides aux entreprises, pour l'embauche d'apprentis, qui pourraient tout aussi bien figurer au chapitre de l'action économique.

Un soubresaut sera constaté en faveur de la formation en 2021 car la crise aura obligé l'Etat à accroître son effort sur l'investissement humain : il n'y aura pas lieu — même si on peut le craindre — de se laisser aller à quelque cocorico régional que ce soit.

Un mot encore sur les 100 M€ de crédits de fonctionnement sur la formation que le document régional met en exergue : outre qu'ils ont considérablement réduits d'année en année, ce chiffre doit être relativisé des montants apportés par l'Etat pour un total de 35 M€ (aux titres de la TICPE et de la compensation de perte de compétence apprentissage). Même si les recettes ne sont pas comptablement affectées, cela revient pour la région à ne supporter que 2/3 de ces crédits, tout en communiquant sur 100 % bien qu'ayant refusé les plans de l'Etat et le PIC d'avant la crise... La Chambre régionale des comptes avait d'ailleurs demandé à la région d'effectuer un bilan d'impact de ses décisions avec ses partenaires institutionnels : silence-radio, ce mandat se terminera, sur ce dossier comme sur d'autres, sans aucune évaluation.

Un dernier mot sur l'effort régional face à l'urgence écologique : le budget environnement n'augmente que de 2,7 % et sa transversalité dans l'ensemble des politiques régionales ne saute pas aux yeux. On en reste aux constats concernant le changement climatique alors que ses conséquences sont visibles et qu'il faudrait se concentrer sur ce qu'on peut empêcher, anticiper.

En 3ème lieu, un stock d'Autorisations de Programme qui interroge davantage chaque année

De 3,11 Mds€ fin 2015, le stock d'autorisation de programme a augmenté de 60,5 % pour s'établir

aujourd'hui à 4,99 Mds€ : cela représente 5 années d'investissements annoncés et non encore mandatés...

Ces annonces d'investissements se situent dans ce stock. Ce sont pour l'heure des promesses de dons pluriannuels mais sans suivi possible du sort qui leur est réservé comme nous le disons depuis des années et comme le relève aussi la Chambre régionale des comptes. Cette dernière invite la région à détailler par programme ces autorisations et accessoirement à respecter le Code Général des Collectivités Territoriales (article D.4312.10) en y intégrant une prévision des dépenses et recettes pour ses engagements pluriannuels en matière d'investissement. Bref, la Chambre nous explique que tous ces engagements sont présentés de manière globalisée. En commission 10, les services nous répondent qu'il n'existe effectivement pas de logiciel dédié à la prospective ni d'outil d'analyse financière pluriannuelle et, de ce fait, la région donne raison à la Chambre lorsqu'elle indique qu'en Auvergne-Rhône-Alpes la gestion des risques est hypothétique.

Enfin, une dette finalement maintenue à son niveau de 2015

L'exécutif régional présente les indicateurs relatifs à la dette et au désendettement comme des « témoins de finances régionales assainies (p 9) ». La dette aurait donc diminué ?

Le passif consolidé au CA 2016 était de 2,47 Mds alors que le total de dette au passif pour 2020 s'élève à... 2,77 Mds. Ennuyeux.

On nous explique que la capacité de désendettement s'est nettement améliorée du fait de la baisse du ratio. Or, le dénominateur, à savoir l'épargne brute, a fortement augmenté faisant mécaniquement baisser ce ratio. Et si l'épargne brute a fortement augmenté, elle le doit notamment à la forte baisse des dépenses de formation, dont le sacrifice aura permis d'améliorer le ratio de capacité de désendettement...

Ajoutons que ce ratio n'a de sens que comparé à la durée d'extinction de la dette régionale puisqu'il exprime le nombre d'années de remboursement de la dette avant son extinction intégrale. Tout cela est décidément un peu plus complexe que la simple communication autour de la région la mieux gérée de France.

La CFDT soutient en conclusion le fait qu'il y a un enjeu de démocratie territoriale autour de ces questions budgétaires. En effet, ce mandat restera marqué par :

Le fait que l'assemblée de la société civile n'a plus la possibilité d'auditionner et d'interpeller les vice-présidents de la région sur leur politique et la gestion de leur budget propre ;

Le fait que différents budgets ont été a posteriori annulés par le TA pour défaut d'information des élus

Le fait que les documents de travail nous soient fournis toujours au dernier moment légal, alors que cela ne se produisait pas dans les années 2000

Le fait que le refus de toute évaluation des politiques par l'exécutif constitue un changement radical dans notre région depuis 5 ans : nous disions en 2019 qu'il y aurait par exemple grand intérêt à évaluer les impacts de la politique d'attribution des subventions, non sans raison !

Mais c'est en définitive le manque d'ambition au service des populations et des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, et la priorité donnée aux intérêts particuliers sur l'intérêt général, qui nous semblent le plus préjudiciable. La CFDT votera cet avis qui va dans le sens de nos interrogations et de nos inquiétudes.

Je vous remercie.

► INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT

L'examen du compte administratif 2020 de la Région intervient dans un contexte inhabituel :

-celui-ci a été avancé, en raison du scrutin régional de juin d'une part,

- et il est fortement impacté par une crise sanitaire ayant conduit à un « confinement » dès mars 2020 et dans laquelle nous restons englué, d'autre part.

Néanmoins, ce qui reste immuable depuis le début du mandat, c'est que tout document budgétaire est exercice d'autosatisfaction de la part de l'exécutif régional. Et le ton est donné dès le titre du rapport de l'Exécutif : « Grace à la bonne gestion et aux finances saines, la Région a été en capacité d'agir pendant la crise et de protéger ses habitants. ».

Au terme de sa lecture, nous avons bien compris que ce document, reçu tardivement et parfois ardu à déchiffrer, était un outil de communication, voire de propagande de plus, au service de la réélection de son Président. Dès lors, nous apprécions le travail réalisé par le Ceser de mise en grande masse et en perspective pour le « décrypter » le sens, l'apprécier au regard des données, sans se perdre dans la fausse assurance que procurerait l'approche du « détail » des multiples lignes et le commentaire de variations en pourcentage.

En effet, loin des effets d'annonces, l'avis montre que, le compte administratif 2020, hors fonds européens est proche de celui de 2019 et qu'il est très difficile de retrouver une traduction budgétaire du plan de relance annoncé à grand bruit. Nous retrouvons les réserves énoncées lors de la présentation du budget primitif 2020, et celui du budget supplémentaire, à savoir le manque d'ambition du plan de relance et l'absence de critères de conditionnalité des aides allouées.

Dans un contexte de crise sanitaire, il aurait été compréhensible que le budget soit impacté tant au niveau des recettes que des dépenses.

Or, les recettes restent peu impactées sur l'exercice 2020 compte tenu du report de certaines enveloppes de 2019 vers 2020 (TICPE et cartes grises) du mode de calcul de la CVAE, reposant sur les bases de 2019, et donc non affectées par la crise, et de l'apport de recettes externes ayant largement abondé le plan de relance de la Région. Concernant le remplacement de la CVAE par une fraction de la TVA, notons l'obtention par les Régions de l'engagement de l'Etat à maintenir, pour 2021, l'enveloppe au niveau de la CVAE 2020.

En ce qui concerne les dépenses, si certaines ont fortement baissé en raison du fait des mesures de confinement (travaux suspendus dans les lycées, circulation des TER,...), d'autres ont explosé : aide économique (122 millions) et urgence sanitaire (101,5 millions). Certains engagements, tels ceux visant à l'équipement de professionnels de santé pour permettre la poursuite de leur mission dans un cadre plus sécurisé, peuvent être salués, d'autres opérations sur les dépistages ou sur la distribution de masques apparaissent surtout comme une vaste opération de communication, sans concertation avec les autres opérateurs (autres collectivités, Etat.).

Dans le domaine de l'économie, nous rejoignons les observations du CESER sur la nécessité de clarification de l'origine (effort régional, fonds d'origine national ou européen) et de répartition (répartition sectorielle, modalités d'accès et critères d'attribution) des différentes enveloppes identifiées comme relevant du plan de relance. Nous déplorons que les aides allouées le soient sans critères précis, sans que soit évoquée la moindre conditionnalité en matière sociale et environnementale, sans la moindre conditionnalité concernant le versement de dividendes, sans aucune conditionnalité concernant le maintien et le développement des emplois, sans conditionnalité sur l'obligation d'obtenir un avis favorable du CSE de l'entreprise. Par ailleurs, concernant le volet mobilités, il n'y a pas eu d'équité entre les différents opérateurs de transport sur les aides allouées, malgré les conventions liant la Région. Ce qui se traduira pour l'opérateur SNCF par un « trou » de 100 millions d'euros entraînant une baisse de services (dessertes, accompagnements dans les trains, les gares etc...) pour les habitants de la Région et une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, par la non-embauche de cheminots.

En dernier lieu, nous partageons les inquiétudes du CESER sur le volet formation qui a chuté de manière vertigineuse sur le mandat pour aboutir à 100 millions d'euros de budget. Au-delà de l'aspect financier, la crise sanitaire a aussi pointé l'échec d'une formation conçue comme devant répondre aux seuls besoins des entreprises. La crise sanitaire a percuté en profondeur le travail, l'enseignement et la formation, les activités sociales, la mobilité et les modes de consommations. Il nous faut en tirer les enseignements pour faire face aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques et démocratiques pour penser les modes de consommation et de production de demain, permettant de répondre aux enjeux sociaux environnementaux et démocratiques que la crise a mis en lumière. C'est ainsi que de nombreux salariés ont exprimé des aspirations à un changement de vie professionnelle, plus adéquat avec leur choix de vie (domaine de la restauration notamment) mais aussi porteurs de valeurs répondant au choix d'un projet de société plus inclusif. Face à cette situation, le « décalage » apparaît béant avec le plan « 1 jeune, 1 solution », intégré au plan de relance, où seul semble compter une politique du nombre, ne semble pas être à la hauteur des besoins. Les questions de sortie des dispositifs, de qualité de l'emploi, d'accompagnement social ne sont pas la priorité, pas davantage que la prise en compte des aspirations de la jeunesse et des enjeux sociétaux. Force est de constater, une nouvelle fois, que la politique de guichet à coups de subventions menée par l'Exécutif régional en choisissant de diminuer les budgets de fonctionnement entraîne une diminution des capacités d'analyse, de stratégies, d'ingénierie, de coordination et de contrôle de la Région. Cela, à un moment où nombre d'économistes appellent à réinterroger l'économie de l'innovation, pour « piloter un changement de paradigme que les marchés de la finance ou le darwinisme de la technologie sont incapables de conduire » ainsi que le note Pierre Veltz dans son dernier livre. Cela, à un moment où beaucoup de réflexions, de tribunes ont nourri l'espoir d'« un jour d'après », d'« un monde de demain » différent permettant au citoyen de participer à la vie démocratique au-delà du seul bulletin électoral dont de plus en plus nombreux se détournent. Les décideurs actuels de l'action publique seraient bien inspirés de ne pas l'oublier à l'approche des prochaines échéances. L'avis du CESER prenant en compte une partie de nos observations, nous le voterons.

► INTERVENTION DE Josette VIGNAT, Au nom du collège 3-4

Tout d'abord, il est nécessaire, comme à l'accoutumée, de remercier Michel RAFFIN qui en un temps record a pu produire un avis sur le compte administratif 2020 de la Région, tableaux de synthèse à l'appui, afin de nous faciliter la compréhension de tous ces chiffres. Nos remerciements s'adressent également à Monsieur BAILBE, à Claire SIMON et leurs équipes pour leur disponibilité et leur écoute lors de la présentation le 20 avril dernier.

Le compte administratif présente des chiffres stables, avec un bon maintien des dépenses, malgré une année particulièrement inhabituelle, marquée par deux faits marquants :

- La reprise de la compétence apprentissage par les branches professionnelles qui représente une baisse de dépenses de 249 M€
- La pandémie, avec un supplément de dépenses fléchées essentiellement sur les aides au maintien de l'activité (+122.3M€) et la santé (+104,9M€).

Il est à noter également un niveau d'investissement rarement atteint (1250 M€) et une augmentation de l'épargne brute (+ 24%) soit 736 M€.

Autre point positif, la qualité de la gestion de la dette assurée par le personnel de la Région, avec une incidence sur les frais financiers, même si l'état du marché financier est international (taux d'intérêt bas, voir négatif) et ne dépend pas de la Région.

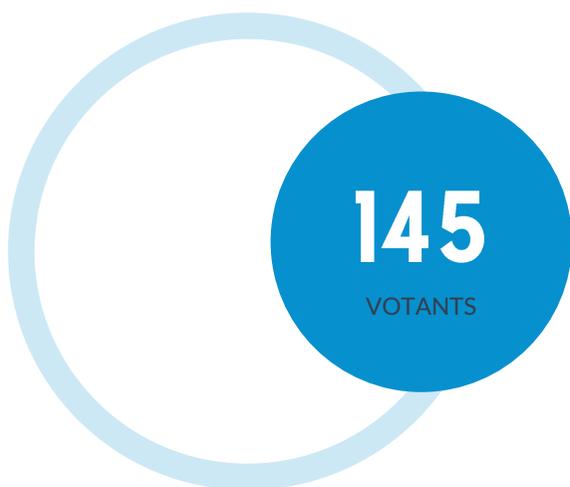
Nos commentaires :

- Les chiffres annoncés, notamment sur l'activité économique, concernent des mesures de soutien auprès des différents secteurs les plus touchés (Tourisme dont HCR, culture...) et ne sont pas à mettre au crédit d'un plan de relance !
- Parmi ces mesures, plusieurs ont été mises en place en partenariat avec d'autres acteurs. Or le manque d'information sur le poids relatifs de chacun dans ces dispositifs nuit à la visibilité du poids réel porté par la région.
- Comme cela a été souligné dans l'avis, il sera nécessaire d'avoir un meilleur ciblage sur la part inscrite au titre des investissements, car il nous semble que l'on inscrit de façon trop large des dépenses typées plutôt fonctionnement, telles que la formation et la santé.
- Le poste formation demande également plus de précision : on a vu l'incidence de la perte de compétence de la région en apprentissage, mais quel est le véritable engagement financier de la Région dans la formation professionnelle ?
- Et puis, et toujours, le manque d'indicateurs afin d'évaluer les politiques régionales, déjà demandés depuis de nombreuses années par le CESER ! L'évaluation est totalement différente du pilotage, et la saisine du CESER par le Président de la Région, afin d'établir une évaluation sur le dispositif : un jeune, une solution pourrait être le bon moment pour la mise en place d'une véritable politique d'évaluation !

Sauf expression individuelle, les collègues 3 et 4 voteront cet avis

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 avril 2021



139 ONT VOTE POUR

2 ONT VOTE CONTRE

4 SE SONT ABSTENUS

3 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPP
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	x			
		BERTHE Christian	x			
		DUBOISSET Gilles	x			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	x			
		RENIE Stanislas	x			
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VILLARD Hélène	x			
		VEYRE de SORAS Christine	x			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric	x			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée			x	
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	x			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah				
		STOJANOVIC Sandrine	x			
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	x			
		CABUT Bruno	x			
		GINESTET Fabienne	x			
		JOUVANCEAU Pascale	x			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x			
		LATAPIE Didier	x			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				x
		PEYREFITTE Carole				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole		x		
		BLANC Dominique	x			
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	x			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
Non désigné						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPP
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain		X		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		DA COSTA Rosa	x			
		FATIGA Antoine	x			
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GRANGER Karine	x			
		GUICHARD Karine	x			
		HOURS Eric				
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PUTOUX Laurent	x			
		RODRIGUEZ Vincent				
		SALA Chantal	x			
	TOURNEUX Stéphane	x				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BEAUJOU Victoire	x			
		BOLF Edith	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		GUILLOT Daniel	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAGNIER Christine	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LE GAC Elisabeth	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
		MORAIN Marie-Christine	x			
MORISSE François		x				
NINNI Agnès	x					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	x					
ROBERTO Sansoro	x					
SCHMITT Isabelle	x					

		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette			X	
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				X
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				X
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Héléne				
		TEMUR Héléne	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick				
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
HAMELIN Catherine		X				
MUSSET Sophie		X				
MYC Michel		X				
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X				
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X				
	VELARD Patrick	X				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			

Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
	Non désigné(e)				
	DUMASY Lise				
	MEZUREUX Nathalie	X			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
	GALLO Anaïck	X			
	SAGOT Fabrice	X			
	ZAYET Zihar	X			
Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
	MONNET Alexis	X			
Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	X			
Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
	MEKEDDEM Nassim				
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
	VIGNAT Josette	X			
Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
	VIARD Marcel	X			
Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine			X	
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
	GRATALOUP Sylvain	X			
	LE FAOU Michel	X			
	PATAT Salomé				
	Non désigné				
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth				
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			

	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	x			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	x			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	x			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	x			
		CHAMBA Cécile	x			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	x			
		RESCHE-RIGON Frédérique	x			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	x			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	x			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x			
Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	x				
	D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	x				
	GUIEAU Willy	x				
	VERDIER Jean-Louis	x				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	x			
		BRUNO Marie	x			
		DOYELLE Manon	x			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	x			
		HABOUZIT Michel	x			
		MARGUIN Christophe	x			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le budget de la Région est réalisé à hauteur de plus de 4,1 milliards d'euros en 2020. L'exercice est marqué par la réforme de l'apprentissage, neutre au plan budgétaire, et par la crise sanitaire qui a donné lieu à des financements importants au titre de mesures réactives d'urgence et de soutien à l'activité.

Les fondamentaux financiers ont été préservés, et la dette a été bien gérée, mais la crise sanitaire aurait pu générer une catastrophe pour les finances régionales 2021 sans le concours de l'Etat

Après le soutien, la relance est attendue. La cohérence entre les acteurs l'est également. Il demeure des interrogations sur le financement de la formation, à évaluer sans délai, avant d'autres évaluations indispensables pour sélectionner les investissements d'avenir.

COMPTE ADMINISTRATIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20